

**Règlement de l'Événement Gravel de la Plaine aux sommets
(susceptible d'être modifié jusqu'au moment de l'événement)**

1. Nature de l'événement

L'événement est une randonnée gravel non chronométrée, sans classement et sans esprit de compétition. L'objectif : partage, découverte, autonomie et plaisir de rouler, le tout dans un cadre naturel préservé.

2. Participation

- Ouvert à toute personne majeure.
- Les mineurs peuvent participer accompagnés d'un adulte responsable.
- Chaque participant doit être en bonne condition physique et utiliser un vélo adapté (gravel, VTT, VTC, électrique ou non).
- Chaque participant devra s'acquitter des frais d'inscriptions, soit 20€ pour le parcours 25km et 30€ pour le parcours 65km. L'inscription se fait uniquement en ligne sur une plateforme dédiée (des frais supplémentaires prélevés par la plateforme s'appliquent au moment de l'inscription). Les inscriptions sont également possibles sur place le jour J dans la limite des places disponibles avec majoration de 10€.

3. Programme

- Samedi 31 mai 2026 7h30 à 9h30 : Accueil des participants et retrait des plaques
- Samedi 31 mai 2026 8h à 9h : Départ possible pour le 65km
- Samedi 31 mai 2026 8h à 10h : Départ possible pour le 25km
- Samedi 31 mai 2026 10h : estimation des premiers arrivées 25km
- Samedi 31 mai 2026 11h : estimation des premiers arrivées 65km
- Suite du programme selon le programme générale de l'événement de la Plaine aux sommets à retrouver sur le site de la mairie d'Ancelle

3. Matériel obligatoire

- Casque homologué.
- Éclairage avant/arrière en cas de faible luminosité.
- Téléphone chargé.
- GPS ou smartphone permettant de naviguer avec la trace.
- Réserve d'eau + alimentation adaptée à la distance.

4. Tracés et navigation

- Parcours fournis en trace GPS, un balisage sera mis en place pour le parcours 25km (parcours 65km uniquement à la trace GPS).
- Les participants doivent rester sur les itinéraires prévus.

- L'organisation se réserve le droit de modifier les tracés pour des raisons de sécurité ou de météo.

5. Sécurité

- Le Code de la route s'applique en permanence : routes ouvertes à la circulation.
- Priorité au respect des autres usagers : randonneurs, cavaliers, automobilistes, faune.
- En cas d'accident, entraide et assistance raisonnable entre participants.

6. Autonomie

- Ravitaillements indiqués dans les documents de parcours, mais événement en semi-autonomie.
- Gestion personnelle de la nourriture, de l'eau et des réparations.
- Aucune assistance motorisée extérieure.

7. Responsabilité individuelle

Chaque participant prend part à la randonnée sous sa propre responsabilité. Il lui revient d'évaluer son niveau, son état de forme, ainsi que l'adéquation de son matériel au parcours choisi.

Il accepte les risques inhérents à la pratique du vélo en terrain varié (circulation, chemins techniques, météo changeante).

Il doit adopter une conduite prudente, anticiper les dangers et prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa propre sécurité.

L'organisation ne peut être tenue responsable des incidents résultant d'un comportement imprudent, d'un matériel défaillant ou du non-respect du règlement.

8. Environnement

- Respect strict des espaces naturels :
 - Aucun déchet laissé en parcours.
 - Pas de sortie de sentier.
 - Pas de dérangement volontaire de la faune.
- Engagement collectif pour une politique "zéro trace".

9. Assurance et responsabilité

- L'organisation est couverte par une responsabilité civile événementielle.
- Les participants sont encouragés à disposer d'une assurance personnelle couvrant la pratique cycliste hors compétition.

- Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des dommages matériels ou corporels liés à un manquement aux règles ou à une mauvaise évaluation personnelle.

10. Annulation / Modifications

- L'organisation peut annuler ou adapter l'événement en cas de météo dangereuse, décision administrative, ou tout autre facteur compromettant la sécurité.
- Les modalités de remboursement en cas d'annulation indépendantes de l'organisateur sont précisées lors de l'inscription.

11. Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos/vidéos prises durant l'événement pour des supports de communication.

12. Esprit de l'événement

L'événement se veut convivial, ouvert, décontracté et orienté pleine aventure. Aucun chrono, aucune pression. Juste des chemins, des paysages et une bonne dose de gravel.